

Décision n° 2026-117
modifiant la décision n° 2025-1655 portant délégation de signature

Monsieur Philippe LONNÉ, directeur général de la Bibliothèque nationale de France

Vu la décision n° 2025-1655 du 1^{er} octobre 2025 portant délégations de signature de M. Philippe Lonné, directeur général de la Bibliothèque nationale de France à ses services, modifiée par la décision n°2025-2142 du 8 décembre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les articles 7.1 et 7.1.1 au sein du TITRE 2 « Au sein de la Direction des Collections » sont supprimés et remplacés par les termes suivants :

7.1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GAUDELUS, adjoint au directeur des Collections chargé des Affaires scientifiques et techniques et chef de la mission de Coordination et directeur des Collections par intérim à compter du 24 janvier 2026, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes d'exécution des contrats et marchés ainsi que tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérés au point 6 de l'article R. 341-13 du code du patrimoine, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes.

7.1.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien GAUDELUS, la même délégation de signature est donnée à Madame Sylvie CARREAU, cheffe du service de la coordination et des ressources et adjointe à la directrice des Collections chargée des Affaires administratives et financières par intérim ;

ARTICLE 2 :

A l'article 7.2 au sein du TITRE 2 « Au sein de la Direction des Collections » le quatrième tiret est supprimé et remplacé par :

- Monsieur Guillaume FAU, directeur du département des Manuscrits et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Madame Sophie GUERINOT, son adjointe ;

ARTICLE 3 :

L'article 8 au sein du TITRE 3 « Au sein de la Direction des Services et des réseaux » est supprimé et remplacé par :

Article 8

8.1 Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle NYFFENEGGER, directrice des Services et des réseaux, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes d'exécution des contrats et marchés ainsi que tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérés au point 6 de l'article R. 341-13 du code du patrimoine, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes.

8.1.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle NYFFENEGGER, la même délégation de signature est donnée à Madame Annabelle TATIBOUET, son adjointe en charge des questions administratives et financières.

8.2 Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les actes d'exécution des contrats et marchés ainsi que tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérés au point 6 de l'article R. 341-13 du code du patrimoine, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes à :

- Madame Caroline LAFON-RANSON, directrice du département de la Conservation;
- Madame Monique PUJOL, directrice du département de la Coopération ;
- Monsieur Emmanuel JASLIER, directeur du département des Métadonnées et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Monsieur Etienne CAVALIÉ, son adjoint ;
- Monsieur Sébastien PETRATOS, directeur du département Images et prestations numériques et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur Yves LE GUILLOU, son adjoint ;
- Monsieur Romain COUTANT, directeur du département des Systèmes d'information ;
- Monsieur Benoît TULEU, directeur du département du Dépôt légal, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Madame Sylvie COLOMBANI, son adjointe.

ARTICLE 3 :

Il est ajouté un article 10.1.1 à la suite de l'article 10.1 au sein du TITRE 5 « Au sein de la Direction des Publics » :

10.1.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Élisabeth BUXTORF, directrice des Publics, la même délégation de signature est donnée à Madame Agnès PARENT, son adjointe.

Fait à Paris, le 22 janvier 2026

Le directeur général

Philippe LONNÉ